

DOCUMENT UNIQUE

VALANT REGLEMENT DE LA CONSULTATION, CANDIDATURE, ACTE D'ENGAGEMENT ET CCP

CCAG-MOE DU 1/04/2021

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE EN APPLICATION DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE APPLICABLE AU 1^{ER} AVRIL 2019

REFERENCE : 21.012 DU 21/10/2021

POUVOIR ADJUDICATEUR :

L'UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE

REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR : MADAME LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE
MACHA WORONOFF

1 RUE GOUDIMEL

25000 BESANCON

TELEPHONE : 03 81 66 66 66

COMPTABLE ASSIGNATAIRE :

MONSIEUR LE COMPTABLE DE L'UNIVERSITE
MIGUEL ORTIZ

1 RUE GOUDIMEL

25000 BESANCON

TELEPHONE : 03 81 66 50 85

CODE CPV PRINCIPAL : 71221000-3

CODE NACRES : BF.12

*Ce document unique et son(s) annexe(s) sont consultables sur le profil d'acheteur de l'Université :
<http://www.achatspublics.fr/>.*

Aucune transmission par tout autre moyen ne sera effectuée par le pouvoir adjudicateur.

Le présent document est le dossier de consultation, valant contrat et engagement.

Il est composé des points suivants :

Préambule

- | | |
|---|--|
| A. Objet du marché | G. Clauses financières |
| B. Règlement de la consultation | H. Attestation sur l'honneur du candidat |
| C. Identification du pouvoir adjudicateur | I. Signature de l'entreprise |
| D. Identification de l'entreprise | J. Décision du pouvoir adjudicateur si l'offre du candidat est retenue |
| E. Clauses administratives | K. Notification du marché |
| F. Clauses techniques | |

PREAMBULE

TPE, PME, structures issue de l'ESS, de l'IAE, du handicap, ce marché est adapté pour vous permettre de répondre sur la base du seul numéro SIRET. Il fait partie du dispositif « DUME » (Document Unique de Marché Européen). Ce dispositif sécurisé permet de :

- répondre SANS signature électronique,*
- compléter le formulaire en ligne de candidature DUME,*
- joindre votre offre technique et commerciale et les compléments éventuels de capacité professionnelles et techniques.*

L'utilisation du formulaire « DUME » est fortement préconisée, mais le candidat peut répondre par tout autre moyen. Ce formulaire pré-rempli grâce au numéro SIRET, (un seul formulaire pour plusieurs lots), lui permet de :

- bénéficier d'une reprise des données d'identité de l'entreprise (raison sociale, forme juridique, dirigeant principal, numéro tva infra-communautaire, adresse) ;*
- d'attester du respect des obligations sociales et fiscales. Une requête automatisée auprès des différentes administrations (INSEE, DRFIP, ACOSS, infogreffe...) lancée en mode sécurisé par le Profil d'Acheteur permettra de récapituler l'ensemble des attestations requises, que l'entreprise pourra corriger le cas échéant en cas d'obsolescence notamment ;*
- d'attester de la souscription des assurances appropriées, de ne pas être dans l'un des cas interdisant de soumissionner aux marchés publics, du pouvoir d'engager la société ;*
- de saisir ses effectifs, ses chiffres d'affaires globaux et liés à l'objet du marché sur les trois derniers exercices, si la situation juridique le permet (le formulaire est adapté pour que les sociétés récentes, n'aient pas à renseigner tous les exercices).*

*Le candidat peut choisir de signer son offre (présent document unique) dès le dépôt de sa candidature. Dans ce cas, il aura recours à un certificat de signature électronique de type eIDAS remplaçant les certificats RGS** et signera uniquement le présent document unique .*

En tout état de cause, le candidat retenu aura à signer son contrat en fin de processus.

ATTENTION, seuls font foi les documents originaux détenus par l'administration.

Quel que soit le nombre de lots, l'information ne doit être fournie qu'une seule fois.

A. OBJET DU MARCHE

A.1 OBJET DU MARCHE

La présente consultation concerne le choix de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux permettant une remise à niveau des infrastructures salle blanche de la centrale MIMENTO tout en permettant de réaliser des économies d'énergie.

Depuis quelques temps, l'institut FEMTO-ST constate des dérives de température et d'hygrométrie (difficulté à maintenir les conditions cibles et à respecter les plages de tolérance) dans les deux salles propres de l'institut (salle 1 et salle 2 soit 865 m²) et des difficultés pour faire fonctionner les installations de traitement d'air des deux salles en mode automatique. De plus, les installations HVAC existantes sont énergivores. FEMTO-ST souhaite donc réaliser une optimisation énergétique de ces différentes installations.

Cette étude s'appuiera sur les résultats d'un audit réalisé en novembre et décembre 2020 qui a permis de faire un état des lieux du fonctionnement actuel des installations, tout en proposant des pistes d'amélioration. Les résultats de cet audit seront mis à disposition de l'entreprise retenue.

La mission de la maîtrise d'œuvre concernera donc la réalisation d'une étude complète des travaux à réaliser à partir des données de l'audit préliminaire, des documents d'ouvrage exécutés (DOE) des différentes phases de construction des salles blanche (datant de 2007/2009 pour la salle 1 et de 2013 pour la salle 2) et des choix proposés par le maître d'ouvrage. Le titulaire retenu aura en charge l'ensemble de la maîtrise d'œuvre du projet (réalisation d'un avant-projet, dossiers de consultation des entreprises, analyse des résultats, suivi de la réalisation du chantier, fourniture du DOE, et sera chargé des demandes d'autorisation de travaux). Art 2 du CCAG MOE

Le montant de l'enveloppe allouée aux travaux sera de 740 000 €HT dont une tranche ferme de 548 00 €HT et une tranche optionnelle de 192 000 €HT.

La tranche optionnelle sera affermie dans un délai de 12 mois à compter de la date de notification de la tranche ferme

A.2 LISTE DES LOTS

- *Mission de maîtrise d'œuvre en 1 lot*

A. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

N.B. : les informations contenues dans ce paragraphe sont non contractuelles et informent les candidats sur les conditions de la mise en concurrence.

NB : le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au document unique (au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres). La date de remise pourra alors être prorogée.

A.1 PROCEDURE DE LA CONSULTATION

Ce marché est passé selon une procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1, R2123-1, R 2123-4 à R2123-7 du Code la commande publique.

Les variantes ne sont pas autorisées

Le présent marché sera conclu soit avec un titulaire unique, soit avec un groupement d'opérateurs économiques.

Conformément aux dispositions des R 2142-19 à 27 du code précité, si les opérateurs économiques souhaitent se présenter groupés, Ils pourront choisir la forme du groupement conjoint ou solidaire.

Le présent marché est un marché :

forfaitaire à prix global

Il comprend **une tranche ferme (TF)** :

- Phase de conception de AVP à PRO/DCE **pour l'ensemble du programme** décrit en annexe
- Phase de travaux, pour la partie intitulée **Tranche Ferme décrite dans le programme** en annexe.

Et **une tranche optionnelle (TO)** :

- Phase de travaux, pour la partie intitulée **Tranche optionnelle, décrite dans le programme** en annexe.

Nota :

Le marché prend effet à compter de la notification au titulaire. Il se prolongera jusqu'au parfait achèvement de la mission, (ou à la remise du dernier livrable.)

A.2 ALLOTISSEMENT

Le marché est un marché à lot unique.

L'Université de Franche-Comté décide de ne pas allotir ce marché au motif que l'allotissement rend techniquement difficile l'exécution des prestations et est économiquement plus coûteux.

A.3 DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT

Rappel : La signature des documents N'EST PAS obligatoire au dépôt de l'offre

- Le présent document daté, avec son annexe financière complétée.
- Un mémoire technique présentant notamment :
 - (1. Références des entreprises dans le traitement de l'air, la conception et la réalisation en environnement salle blanche de cette superficie ou de superficie supérieure, de préférence dans le domaine de la microélectronique et des microsystèmes (précisez si vous avez réalisé des salles blanches dans d'autres centres de recherche, CNRS ou Universitaires).
 - (2. Taille de l'entreprise et garantie de la disponibilité de la maîtrise d'œuvre pour la durée totale du projet (environ 3 ans).
 - (3. composition de l'équipe projet (nombre de personnes pouvant être mises à disposition, compétence, CV et localisation de ces personnes).
 - (4. Méthodologie de travail proposée, des mesures d'organisation et de la bonne appréhension des attentes du pouvoir adjudicateur
 - (5. Délai de réalisation pour les différentes phases (études et travaux)
 - (6. Une proposition financière détaillée et un planning des différentes phases du projet

- (7. Une visite obligatoire sur place est à réaliser afin de s'assurer que les entreprises soumissionnaires ont une parfaite connaissance des installations techniques à mettre à niveau. **L'attestation de visite sera à joindre à l'offre.**

A.4 RECEPTION DES PLIS

Les pièces constitutives sont à transmettre **exclusivement par voie dématérialisée** sur la plate-forme des achats :

<http://www.achatpublic.com>

Les plis, enregistrés dans l'ordre d'arrivée, doivent parvenir avant la date et heure limite de réception des offres fixée au :

Lundi 22/11/2021 - 12h00 heure de Paris

Les candidats sont seuls responsables du respect de la date de dépôt. Les offres qui parviendraient après la date et heure limite ne seront pas acceptées.

A.5 CRITERES DE SELECTION

Sont éliminées de la présente consultation sans être étudiées, les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, étant précisé qu'est :

- *Inappropriée*, une offre qui apporte une réponse sans rapport avec le besoin du pouvoir adjudicateur et qui peut en conséquence être assimilée à une absence d'offre ; art L 2152-4 du CCP
- *Irrégulière*, une offre qui est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation ; art L 2152-1 du CCP
- *Inacceptable*, une offre dont les conditions d'exécution méconnaissent la législation en vigueur ou lorsque les crédits alloués au marché ne permettent pas au pouvoir adjudicateur de la financer ; art L 2152-3 du CCP.

Les offres des candidats admis à l'analyse de leur proposition seront notées et classées par ordre décroissant sur la base des critères pondérés ci-dessous.

CRITERES D'ATTRIBUTION	NOTE MAXIMALE DES (SOUS)-CRITERES	PONDERATION
LE PRIX DES PRESTATIONS	PRIX :	30 %
LA VALEUR TECHNIQUE DES PRESTATIONS : <input type="checkbox"/> COHERENCE DES MOYENS HUMAINS <input type="checkbox"/> COHERENCE TECHNIQUE (DELAIS, METHODOLOGIE, ETC...) CE CRITERE SERA APPRECIE D'APRES LE MEMOIRE TECHNIQUE FOURNI	METHODOLOGIE : 25 REFERENCES : 15 COHERENCE DES MOYENS HUMAINS : 15 PLANNING ET DELAIS : 15	70 %

A.6 DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

A.7 NEGOCIATION

Article R2123-5 du CCP – [Procédure adaptée et négociation]

Lorsque l'acheteur prévoit une négociation, il peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation, à condition d'avoir indiqué qu'il se réserve cette possibilité dans les documents de la consultation.

Si besoin, le pouvoir adjudicateur procédera à une négociation avec les candidats ayant remis les offres jugées les plus intéressantes, suite au premier classement établi par application des critères pondérés énoncés.

La négociation est engagée librement avec les candidats sélectionnés. La négociation est conduite dans le respect du principe de l'égalité de traitement de tous les candidats. Elle portera sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix. L'offre finale sera jugée selon les mêmes critères du présent règlement. Le classement final sera établi sur cette base.

Elle pourra prendre la forme d'échanges écrits et/ou d'entretiens avec le ou les candidats retenu(s) par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'échanges écrits, les candidats devront impérativement répondre dans les conditions de forme et de délai indiqués dans le courriel (ou télécopie).

En cas de rencontre avec les candidats, une convocation sera transmise aux candidats en amont de l'entretien de négociation.

A l'issue des négociations, les candidats remettront alors leur offre finale dans un délai maximal indiqué lors des échanges. Ce délai de remise des offres finales sera identique pour tous les candidats.

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve aussi la possibilité de ne pas négocier.

B. IDENTIFICATION DU RPA (REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR)

- ☐ Nom, prénom, qualité du signataire du marché : **Marie-Christine WORONOF** présidente de l'université
- ☐ Responsable de la présente consultation : **Thomas BARON** Institut FEMTO – ST

Temis Innovation – Maison des microtechniques
26 chemin de l'épitaphe – 25000 BESANÇON
Tél. 0381402896

thomas.baron@femto-st.fr

- ☐ Contact pour obtenir des informations techniques : Thomas Baron
mimento-facilities@femto-st.fr
- ☐ Comptable assignataire :

Miguel ORTIZ comptable de l'université 1 rue Goudimel - 25000 BESANÇON
Tél : 03 81 66 50 85 – miguel.ortiz@univ-fcomte.fr

- ☐ Imputation budgétaire : fonds propres de l'université
- ☐ Service et adresse pour l'envoi des factures : dépôt **OBLIGATOIRE** des factures sur le portail accessible par internet à l'URL : <https://chorus-pro.gouv.fr>
- ☐ personne habilitée à donner des renseignements sur le nantissement ou les cessions de créance (art. L 2191-8 du CCP) : **Muriel MENGET**, responsable des marchés publics - Tel : 03 81 66 50 81 muriel.menget@univ-fcomte.fr

A. IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR ECONOMIQUE

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Nom de l'opérateur économique et nom du représentant identifié :
<i>(à compléter par l'entreprise)</i><input type="checkbox"/> Adresse, téléphone, courriel : <i>(à compléter par l'entreprise)</i> | <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> SIRET : <i>(à compléter par l'entreprise)</i><input type="checkbox"/> Coordonnées bancaires : <i>(à compléter par l'entreprise + joindre RIB)</i> |
|---|---|

A.1 SI GROUPEMENT D'OPERATEURS ECONOMIQUES :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Nature du groupement : <i>(à compléter par l'entreprise)</i><input type="checkbox"/> identification des membres du groupement : <i>(à compléter par l'entreprise)</i><input type="checkbox"/> Coordonnées bancaires des membres du groupement : <i>(à compléter par l'entreprise)</i> | <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Identification du mandataire et coordonnées : <i>(à compléter par l'entreprise + joindre RIB)</i><input type="checkbox"/> Répartition des prestations avec indications des montants HT par opérateur économique : <i>(à compléter par l'entreprise)</i> |
|--|---|

A.2 LE CANDIDAT SOUMISSIONNE POUR :

le candidat coche la mention et complète les lots.

Lot unique

B. CLAUSES ADMINISTRATIVES

B.1 LISTE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS PAR ORDRE DE PRIORITE

Le présent marché est régi par les documents ci-après, qui, en cas de dispositions contradictoires, prévalent dans l'ordre suivant :

1. le présent document unique, signé au plus tard à l'issue de la sélection des candidats, par le(s) candidat(s) retenu(s) et le représentant du pouvoir adjudicateur, ainsi que ses annexes (le cas échéant, bordereau des prix à fournir par le candidat) ;
2. le CCTP ;
3. le programme ;
4. le cahier des clauses administratives générales des marchés publics de maîtrise d'œuvre (CCAG MOE) entré en vigueur le 1^{er} avril 2021, ou tout texte réglementaire le remplaçant ;
5. le cas échéant, les annexes relatives à la co-traitance ou la sous-traitance ;
6. l'offre technique du (des) titulaire(s) du marché.

B.2 DUREE

Durée de l'étude : 4,5 mois

Durée de réalisation des travaux (avec suivi par le bureau d'études) : 9,5 mois

B.3 LIEU D'EXECUTION / DE LIVRAISON

Institut FEMTO – ST

Centrale de technologie MIMENTO

TEMIS – Innovation – Maison des microtechniques

18 rue Alain Savary

25000 Besançon

B.4 PRIX

Le marché est conclu:

à PRIX FORFAITAIRE résultant de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) figurant en paragraphe D (annexe financière) pour un montant de :

Taux de TVA : *(à compléter par l'entreprise ou à indiquer dans le bordereau des prix unitaires)*

- Montant total hors taxes du marché :
 - montant hors taxes arrêté en chiffres à : *(à compléter par l'entreprise)*
 - montant hors taxes arrêté en lettres à : *(à compléter par l'entreprise)*
- Montant total TTC du marché
 - montant TTC arrêté en chiffres à : *(à compléter par l'entreprise)*
 - montant TTC arrêté en lettres à : *(à compléter par l'entreprise)*

B.5 FORME DES PRIX

Les prix sont fermes et définitifs pour la première année d'exécution.

B.6 AVANCES

Par dérogation au CCAG MOE, une avance égale à 30 % du montant du marché est versée au titulaire, sauf si celui-ci y renonce, à partir de 50.000 € HT jusqu'à 300.000€ HT (au-delà, le taux de l'avance est de 5%).

L'avance est calculée selon les modalités de l'article R 2191-6 du CCP précité. Elle n'est soumise à aucune constitution de garantie privée ou de sûreté financière.

Le paiement de cette avance intervient dans un délai de 30 jours à compter de la date de notification du marché sur présentation de la facture correspondante.

Le remboursement de l'avance s'impute par pré-compte sur les sommes dues au titulaire par fractions proportionnées aux échéances prévues dans le calendrier d'exécution des prestations.

B.7 ACOMPTES

Le règlement du prestataire sera effectué à chaque validation de phase (Avant-projet, DCE, suivi de chantier. Un pourcentage par phase sera proposé par le candidat.

Conformément à l'article 11 du CCAG MOE le règlement des comptes du marché se fait par des acomptes mensuels et un solde.

Le montant de chaque acompte est déterminé sur la base du descriptif des prestations effectuées et de leur montant, produit par le maître d'œuvre. Chaque acompte fait l'objet d'une demande de paiement. Lorsque le maître d'œuvre remet au maître d'ouvrage une demande de paiement, il y joint les pièces nécessaires à la justification du paiement prévues par les documents particuliers du marché. La demande de paiement est datée. Elle mentionne les références du marché, le montant des prestations exécutées, le détail des calculs, avec justifications à l'appui, des coefficients d'actualisation ou de révision des prix. En cas de groupement conjoint ou solidaire, pour chaque membre du groupement, le montant des prestations effectuées par celui-ci.

B.8 SOLDE

Le solde de la mission sera versé après la réception des ouvrages et à la transmission de l'ensemble des documents contractuels.

B.9 PENALITES

Si les prestations fixées dans le cadre du paragraphe F du présent document ne sont pas respectées, le titulaire encourt une pénalité calculée selon les modalités définies à l'article 16 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) MOE. Les pénalités peuvent être appliquées en cas de retard, non-conformité ou mauvaise exécution.

B.10 ASSURANCES

Le titulaire doit justifier, avant tout commencement d'exécution du présent marché, et pour la durée de celui-ci, qu'il a souscrit une (des) police(s) d'assurance couvrant sa responsabilité, ainsi que celle de ses commettants ou préposés, à l'égard du pouvoir adjudicateur et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander, sans qu'aucun supplément de prix ne puisse être demandé, la souscription de garanties complémentaires s'il lui apparaissait que les risques couverts par la (les) police(s) sont insuffisants.

B.11 RESILIATION

Les clauses mentionnées aux art 25 à 34 du chapitre 6 du CCAG MOE sont entièrement applicables au marché.

En cas de résiliation prononcée pour faute du titulaire, le marché pourra être exécuté aux frais et risques de celui-ci. La résiliation peut être prononcée si les garanties complémentaires exigées au titre des capacités ou des assurances (paragraphe E) ne sont pas honorées.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'appliquer une réfaction sur le prix si les prestations fournies par le titulaire s'avèrent notoirement insuffisantes au regard des axes et objectifs fixés. Il en est de même si la réalisation effective de la prestation, telle que décrite dans le paragraphe F, n'a pas donné lieu à satisfaction.

B.12 REGLEMENT DES LITIGES

En cas de contentieux né de l'attribution ou de l'exécution du marché, le juge du tribunal administratif de Besançon, territorialement compétent, est saisi du litige juridictionnel.

Tribunal administratif de Besançon
30 rue Charles Nodier - 25000 BESANÇON
Téléphone : 03 81 82 60 00
courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr

Préalablement à tout contentieux, les parties sont tenues de saisir le comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges à Dijon (21) et/ou la médiation régionale des entreprises (DIRECCTE).

B.13 REGLEMENT DES PRESTATIONS

Les factures afférentes aux prestations devront être déposées sous forme dématérialisée sur la plateforme CHORUS-PRO (<https://chorus-pro.gouv.fr/>).

avec les renseignements suivant : SIRET 192.512.150.00363, le code service indiqué sur les bons de commande et le numéro de marché qui vous sera communiqué lors de la notification.

Les factures seront détaillées et devront impérativement rappeler les mentions ci-après :

- Le nom ou la raison sociale du titulaire.
- Le cas échéant, le numéro SIREN ou SIRET ; la référence d'inscription au répertoire du commerce ou au répertoire des métiers.
- Le numéro et l'intitulé du marché.
- Le cas échéant, le lot concerné
- Les prestations livrées (nature et quantité).
- Le lieu de livraison des prestations, la composante ou le service de l'Université concerné.
- Le cas échéant, les références (date et numéro) du bon de commande correspondant.
- La date de livraison des prestations.
- Les prix correspondants (HT, TVA et TTC).
- Tout rabais, remise, ristourne ou escompte appliqué.

IMPORTANT :

Les factures ne comportant pas ces mentions seront rejetées et retournées à leur auteur pour être établies selon les règles de la Comptabilité Publique.

Le montant de la somme à régler est arrêté par la Personne Publique. Cette dernière peut rectifier la facture en fonction notamment de l'avance consentie.

B.14 REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Conformément aux dispositions de l'article 13 du RGPD du 25/05/2019 et aux dispositions de la délibération du 13 janvier 2005.

Les données recueillies dans le cadre de la présente consultation font l'objet d'un traitement informatique destiné précisément à l'attribution du marché public afférent. Ces opérations de traitement seront plus particulièrement effectuées sous le contrôle de son délégué à la protection des données personnelles, en la personne de Mme Marianne BALANCHE, que vous pouvez contacter, pour exercer vos droits ou pour toute question sur ce traitement de vos données, par courriel à l'adresse électronique suivante : dpd@univ-fcomte.fr ou par voie postale à l'adresse indiquée. La base légale de ce traitement est sa nécessité à l'exécution des mesures précontractuelles procédant des actes de candidatures des personnes concernées (article 6.1 b) du RGPD). Ces données ne seront pas utilisées à une autre fin que celle surexposée. Les destinataires de ces données sont les personnes habilitées chargées de la gestion de marchés publics, les personnes morales de droit privé ou de droit public ou les personnes privées auxquelles sont destinées ces offres, les organismes publics, exclusivement pour répondre à des obligations légales et le cas échéant, les prestataires ayant vocation à intervenir dans la procédure de passation dudit marché public présentant toutes les garanties requises au respect de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel. Ces données seront conservées durant toute la durée nécessaire à la passation du marché public.

B.15 DELAI DE PAIEMENT

Le délai global de paiement ne peut excéder 30 jours.

L'Administration se libérera des sommes dues par mandat administratif et virement au compte du titulaire.

Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique, dans les conditions prévues aux articles 11 et 12 du C.C.A.G. - MOE., et dans un délai global de paiement de trente jours à compter de :

- la date de réception des factures au service financier de la ou des composante(s) concernée(s)
- ou de la date de fin d'installation du matériel si la facture est antérieure à cette date.

Lorsqu'il est imputable à l'Administration, le dépassement du délai global de paiement fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire du marché à compter du jour suivant l'expiration de ce délai dans les conditions prévues à l'article R.2192-31 à R.2192-36 du code de la commande publique.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale Européenne à des opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de 8 points de pourcentage.

Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, due pour tout retard de paiement, en sus des intérêts moratoires est fixé à 40.00 euros. (article D.2192-35 du code de la commande publique).

B.16 DEROGATIONS AU CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES_ MOE

NATURE DE LA DEROGATION	DOCUMENT UNIQUE	EX : CCAG-MOE
EX : PAIEMENT D'UNE AVANCE	ARTICLE B.6	ARTICLE 11

C. ANNEXE TECHNIQUE

Définition du besoin, des quantités, des prérequis exigés et descriptif technique :

Programme et CCTP joint à la présente consultation

D. ANNEXE FINANCIERE

TRANCHE FERME	MANDATAIRE	CO -TRAITANT 1	CO-TRAITANT 2
<i>Phases étude :</i>			
<i>AVP</i>			
<i>PRO/DCE</i>			
<i>ACT</i>			
<i>DET</i>			
<i>AOR</i>			
<u>TOTAL TRANCHE FERME</u>			
TRANCHE OPTIONNELLE			
<i>ACT</i>			
<i>DET</i>			
<i>AOR</i>			
<u>TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE</u>			
TOTAL TF ET TO			

E. ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Au stade de sa candidature, le candidat s'engage sur l'honneur à présenter:

- les capacités nécessaires à l'exécution du marché public (professionnelles, techniques et financières, assurances),
- ne pas faire l'objet de l'interdiction de soumissionner aux marchés publics (articles L 2141 -1 à 14 du CCP),

à respecter les dispositions de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

à respecter les dispositions des articles L5212-1 à L. 5212-11 du code du travail relatifs à l'emploi des travailleurs handicapés.

Les capacités attestées sur l'honneur et la vérification des obligations sociales et fiscales du candidat seront vérifiées par le pouvoir adjudicateur avant notification au lauréat.

Le titulaire s'engage à fournir tous les 6 mois à compter de la notification du marché et jusqu'à la fin de l'exécution de celui-ci, les pièces et attestations sur l'honneur prévues à l'article D 8222-5 ou D 8222-7 du code du travail ainsi que les pièces complémentaires (assurances, qualifications, ...) requises.

L'ensemble des documents est à transmettre au représentant du pouvoir adjudicateur.

A défaut, le marché est résilié dans les conditions prévues au paragraphe E10 du présent document.

F. SIGNATURE DU MARCHE PAR L'OPERATEUR ECONOMIQUE

Après avoir pris connaissance des conditions administratives et des exigences techniques, j'accepte sans réserve les clauses énoncées ci-avant, contenues dans les documents originaux conservés par l'administration (seuls faisant foi) et m'engage, sur la base de mon offre à exécuter les prestations demandées et à livrer les fournitures demandées aux prix indiqués ci-dessus.

Si l'offre est signée au moment de l'attribution, l'attributaire s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle remise :

sur la plateforme au moment de la remise initiale de l'offre

sur la plateforme après négociation

après mise au point en accord avec l'acheteur

NOM, PRENOM ET QUALITE DU SIGNATAIRE(*) ET DES MEMBRES SI GROUPEMENT D'ENTREPRISES (**)	LIEU ET DATE DE SIGNATURE	SIGNATURES

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

(**) En cas de groupement, le mandataire est solidaire.

J'accepte le versement de l'avance :

OUI

NON

(NB : l'avance n'est pas soumise à constitution de garantie à première demande)

G. DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est ACCEPTÉE

à Besançon, le

Signature (représentant du pouvoir adjudicateur)

H. NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE

Notification dématérialisée via la plateforme achatspublics.fr :

- date :

- heure :

En cas d'envoi en lettre recommandée avec avis de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché)

Annexe 1

FORMULAIRE DU CANDIDAT ÉTABLI A L'ÉTRANGER

Annexe ou tout document équivalent (ou formulaires DC1 et DC2) à joindre dans le dossier d'offre pour les candidats étrangers. *Le candidat, auquel il est envisagé d'attribuer le marché, qui est établi ou domicilié dans un État étranger (membre ou non de l'Union européenne) et qui intervient en France, fournit à l'acheteur les informations suivantes ou équivalent (exemple, NOTI 1) :*

IDENTITÉ

Raison sociale :

Forme juridique :

Dirigeant principal :

Adresse :

En cas d'assujettissement à la TVA : Numéro TVA intracommunautaire attribué par la direction des finances publiques en application de l'article 286 ter du code général des impôts:

CONFORMITÉ

- Je certifie être à jour des mes obligations sociales (déclarations et paiements)
- Je certifie être à jour des mes obligations fiscales
- Je certifie avoir contracté les assurances permettant de garantir ma responsabilité à l'égard du pouvoir adjudicateur et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations

CAPACITÉS FINANCIÈRES ET EFFECTIFS

« Saisir ses effectifs, ses chiffres d'affaires globaux, dont le pourcentage significatif pour cette consultation sur les trois dernières dernières exercices, si la situation juridique le permet (le formulaire est adapté pour que les sociétés récentes, n'aient pas à renseigner tous les exercices). »

« Chiffre d'affaires global (si la situation juridique le permet) :

- Exercice n :
- Exercice n-1 : ...
- Exercice n-2 : ...

Pourcentage significatif pour ce marché (si la situation juridique le permet) :

- Exercice n :
- Exercice n-1 : ...
- Exercice n-2 : ...

Tranche d'effectifs (si la situation juridique le permet) :

Le formulaire est adapté pour que les sociétés créées depuis moins de trois ans n'aient pas à renseigner les trois dernières années. En cas de modifications en cours, des demandes de compléments pourront être faites par l'acheteur.

- Je déclare sur l'honneur ne pas entrer dans un des cas interdisant de soumissionner, prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
- Je déclare posséder les pouvoir d'engager la société, soit en tant que dirigeant, soit comme délégué du dirigeant : Nom :
- Les documents attestant de son identité ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France, les documents attestant la régularité de sa situation sociale au regard du règlement CE n° 883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale (article D 8222-7-1°-b du code du travail), attestant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites, l'immatriculation à un registre professionnel dans le pays d'établissement ou de domiciliation est obligatoire (article D 8222-7-2° du code du travail) ne seront demandés qu'au candidat retenu.

NOM, PRENOM ET QUALITE DU SIGNATAIRE

LIEU ET DATE DE SIGNATURE

Annexe 2

Documents et attestations à remettre tous les 6 mois par le titulaire établi *A L'ÉTRANGER*

Le titulaire du marché qui est établi ou domicilié dans un État étranger (membre ou non de l'Union européenne) et qui intervient en France, fournit à l'acheteur tous les 6 mois les documents suivants :

1) Dans tous les cas :

- Un document mentionnant son numéro individuel d'identification attribué en application de l'article 286 ter du code général des impôts. Si le cocontractant n'est pas tenu d'avoir un tel numéro, un document mentionnant son identité et son adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France ;
- Un document attestant de la régularité de la situation sociale du cocontractant au regard du règlement (CE) n° 883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale et, lorsque la législation du pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant que le cocontractant est à jour de ses déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes, ou un document équivalent ou, à défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale.

2) Lorsque l'immatriculation du cocontractant à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants :

- Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ;
- Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ;
- Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre.
- Conformément à l'article D. 8222-8 du code du travail, ces documents et attestations sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en langue française.